

Département
de l'Isère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE

L'an deux mille vingt cinq, le 13 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 11

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, GAS Marcel, HUMBERT Régis, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, ROMATIF Julien, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

Absent excusé : CICORELLA Sébastien (pouvoir à GAS Marcel)

Date de la convocation : 06 novembre 2025

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Programme Réussite Educative

Le Maire rappelle que le Programme de Réussite Educative (PRE) vise à offrir un accompagnement personnalisé aux enfants de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilités scolaires, sociales ou familiales, afin de leur permettre de retrouver un parcours de réussite.

Depuis 2023, le PRE est communautaire, permettant d'accompagner l'ensemble des enfants du territoire. EBER et les communes ont signé une convention de partenariat et de financement pour la période 2023-2025, avec une contribution de chaque commune à hauteur de 0,50 € par habitant (réf : délibération 2022/020 du 24 novembre 2022)

Pour 2026, année d'élection, il est proposé de prolonger, dans les mêmes termes, la convention de financement et de partenariat. Ainsi, le conseil communautaire du 27 octobre 2025 a validé l'avenant 1 permettant de proroger la convention d'une année supplémentaire.

La durée de la convention est donc modifiée en ces termes :

« La présente convention est prolongée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2026 ».

Les autres dispositions de la convention initiale à laquelle le présent avenant se rapporte restent inchangées et demeurent applicables.

- Vu la délibération n°2022/222 du conseil communautaire d'EBER ;
- Vu le projet de convention ;

- Vu la délibération n°2022/020 de la commune de Primarette ;
- Vu l'avenant 1 du 27 octobre 2025 du conseil communautaire ;

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** la prolongation de la convention de financement et de partenariat dans les mêmes termes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 13 novembre 2025

Le Maire,
Serge MERCIER



The image shows a blue circular official seal of the commune of Primarette. The seal contains the text "COMMUNE DE PRIMARETTE" around the perimeter and a central emblem featuring a landscape or coat of arms. A handwritten signature of "Serge MERCIER" is written across the seal.